

Réunion du 2 novembre 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

Etaient
présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires

Procuration(s) :

Excusé(s) : Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Marcel BAUER


N° CP/2015/477 - Transports - 11
Avenant n°6 au contrat de délégation de service public avec la
Compagnie des Transports du Bas-Rhin

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve le projet d'avenant n°6 portant modification du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation du réseau de transport interurbain du bassin de Strasbourg, ci-joint, ayant pour objet l'évolution du volume kilométrique des lignes 263 Erstein - Benfeld et 405 Duntzenheim - Saverne, l'intégration de nouveaux équipements nécessaires à l'exploitation de la ligne 230 sur l'axe du Transport en Site Propre de l'Ouest Strasbourgeois-TSPO, la mise à jour du programme d'investissement pluriannuel portant sur le non-renouvellement du matériel roulant jusqu'à la fin du contrat de délégation de service public susvisé, l'intégration de l'impact financier de la hausse de la tarification combinée sur le bassin de Strasbourg, la modification du mode de calcul des compensations tarifaires et scolaires au 1er janvier 2015 et les incidences financières en découlant.

- autorise le président du Conseil Départemental à signer cet avenant n°6 à conclure entre la Compagnie des Transports du Bas-Rhin et le Département du Bas-Rhin.

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20151102-lmc196410-DE-1-1
Acte certifié exécutoire au : 16/11/15